

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
BOULOGNE SUR MER

CANTON
BOULOGNE SUD

SEANCE
ORDINAIRE

OBJET

Tarifs des concessions
cinéraires

*L'an deux mil treize le 27 juin à 19 heures 30
le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de M. Jacques Lannoy, Maire
en suite de convocation en date du 21 juin 2013
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de
Mr TRIPLET Philippe absent.
Mr LESAGE Bernard est élu Secrétaire*

La séance est ouverte,

*Après avoir entendu l'exposé de la commission ayant réalisé l'étude des
pratiques en matière de fonctionnement des espaces cinéraires, le Conseil
Municipal fixe les durées et tarifs des concessions des cavurnes, dans le
cimetière communal, de la façon suivante :*

*Concession d'une cavurne pouvant recevoir 4 urnes pour une durée de
15 ans : 545 €*

*Concession d'une cavurne pouvant recevoir 4 urnes pour une durée de
30 ans : 750 €*

*Concession d'une cavurne pouvant recevoir 4 urnes pour une durée de
50 ans : 1 100 €*

*Les différentes durées ci-dessus énoncées commencent à courir à compter
de la date de souscription de la concession.*

*La dispersion des cendres au jardin du souvenir est gratuite.
Les plaques portant les noms des défunts dont les cendres reposent au
colombarium, soit dans une cavurne soit sur le jardin du souvenir, seront
à charge des concessionnaires ; le type de plaque devra être conforme au
modèle agréé par le règlement de cimetière.*

**POUR COPIE CONFORME
CERTIFIEE EXECUTOIRE**

Le Maire,

Jacques LANNOY